

TRAVAUX EN ATELIER SOUS-GROUPE 8

TOURISME

RAPPORT DES TRAVAUX

1. CONSTITUTION DU GROUPE

Le groupe 8 concerne le secteur du Tourisme et le bureau a été constitué de la manière suivante :

- Président/Modérateur : KAPAYA ALI BARWANI, Secrétaire Général Ministère du Tourisme ;
- Rapporteur : NZITA MALUKU Ministère du Budget ;

2. METHODOLOGIE DU TRAVAIL

La méthodologie utilisée par le groupe a été participative, en ce qu'elle a consisté à écouter les fils maison du Secteur du Tourisme. Le groupe est composé du Secrétaire Général, du Conseiller Financier, du DEP, DSGP et d'autres cadres de l'Administration du Tourisme, des experts du Ministère du Budget ainsi que d'un délégué de la Société Civile et ce, en vue d'identifier les problèmes auxquels le secteur est buté surtout dans la mobilisation de ses recettes, faire le diagnostic, c'est-à-dire en dépister les causes, arrêter les stratégies et les actions à mener.

Ensuite, il s'en est suivi un débat.

3. DEROULEMENT DES TRAVAUX

S'étant accordé autour de la méthodologie du travail, en synthèse le groupe 8 présente la situation suivante :

3.1. Politique du Ministère

- Relance des activités par la construction, l'aménagement des infrastructures et sites touristiques ;
- la promotion du tourisme par tous les moyens appropriés :
 - Production du matériel de promotion (dépliants, brochures, cartes touristiques...) ;
 - Participation aux différentes manifestations touristiques organisées par les pays émetteurs.
 - Organisation en RDC des foires et salons touristiques.

3.2. En Recettes

- En guise de rappel, concernant les recettes :
 - En 2015, pour le Budget voté : 10.813.906.040 FC ;
Les réalisations : 3.692.413.867,97 FC ;
 - En 2016, Budget voté ; 12.020.603.881 FC ;
Les réalisations : 4.382.384.139,86 FC ;
 - En 2017, Dotation : 16.646.219.133,70 FC (cette situation ne concerne que la seule ville de Kinshasa).

Dans ce cadre, pour maximiser d'avantage les recettes, le Tourisme sollicite le réhabilitation de certains actes générateurs des recettes omis dans l'Ordonnance-Loi N° 13/002, Il s'agit de :

- La redevance sur le voyage lacustre ;
- La redevance sur le voyage maritime ;
- La redevance sur le voyage ferroviaire ;

3.3. En dépenses

Pour l'exercice 2017, la dotation à fin juin est à la hauteur de 2.007.523.145 FC,

- Les engagements globalement sont à la hauteur de 3.385.345.441 FC, dont :
 - 1.815.383.417 FC au titre des rémunérations ;
 - 196.000.000 FC au titre des Budgets Annexes ;
 - 576.809.042 FC au titre des Subventions ;
 - 797.152.982 FC au titre du Fonctionnement.

Il faut noter que les projets d'Investissements n'ont pas été exécutés.

4. Conclusion

En recettes, le Ministère du Tourisme attend la publication de l'Arrêté interministériel révisé (Tourisme-Finances) pour présenter les projections 2018-2020 réalistes.

La redevance FPT (Fonds de Promotion du Tourisme), celle-ci doit revenir à sa mission initiale de pré affectation, tel que recommandé dans la 23^{ème} des 28 mesures urgentes du Gouvernement pour la stabilisation de l'économie.

En dépenses, le Ministère sollicite la reconduction des projets d'investissements dont les crédits n'ont pas connu un début d'exécution.

Durant l'exercice en cours, aucun décaissement n'a été effectué en faveur du Ministère pour les investissements. Ceci d'autant plus que les aspirations n'ont pas été satisfaites. Par ailleurs, toutes les stratégies de mobilisation seront enrichies et présentées lors des prochaines conférences budgétaires dans la perspective du Budget- programme 2018-2020.

.Je vous remercie !

Fait à Kinshasa, le 26/07/2017